

APPEL DE CANDIDATURE

(Articles L 143-3, L 331-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La Safer de Normandie informe qu'elle se propose d'attribuer, par rétrocession, échange, substitution, et si cela est précisé par bail rural ou occupation précaire, les biens fonciers bâtis ou non bâtis désignés dans les appels de candidatures ci-dessous que la Safer possède ou envisage d'acquérir ou que la Safer gère ou envisage de gérer.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, impérativement au plus tard à la date limite de dépôt de candidature indiquée ci-dessous et en utilisant l'une des trois et seules possibilités de dépôt offertes :

- Soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) :
 - A la Safer de Normandie **au site de CAEN** pour les biens situés dans les départements de la Manche, de l'Orne ou du Calvados
 - A la Safer de Normandie **au site de BOIS-GUILLAUME** pour les biens situés dans les départements de l'Eure ou de la Seine-Maritime,
- Soit par mail aux adresses indiquées ci-dessus, en fonction du département du bien,
- Soit de manière dématérialisée, via l'outil Saisie des Candidatures en ligne en utilisant le lien suivant : <https://www.saferdenormandie.fr/fr/biens-acheter-louer/biens-acheter-louer.html> ou au moyen du QR Code suivant :



Passée cette date, les demandes ne seront plus prises en considération, tout comme le fait de présenter une candidature sous d'autres formes.

Tout candidat a la possibilité de présenter son projet sur tout ou partie des biens à condition que la Safer de Normandie ait une solution globale sur le dossier et quand bien même elle poursuivrait un objectif de transmission d'une unité.

Sauf mention, les biens présentés ici sont considérés comme étant classés soit en zone agricole ou naturelle, soit en zone non constructible, soit en secteur non encore urbanisé du document d'urbanisme.

Des compléments d'information pourront être obtenus, notamment la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe, soit au siège de la Safer, soit dans les différentes permanences.

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Il est précisé que pour être candidat présenté aux instances, le dépôt de candidature en tant que tel ne suffit pas, ce qui signifie que tout candidat :

- doit accepter de remplir, signer et nous remettre une fiche de candidature Safer répondant à toutes les conditions du dossier dans les délais indiqués,
- doit présenter un projet. Ce projet doit être **synthétique** (si le projet dépasse 1 000 caractères, la Safer s'autorise à reformuler pour une présentation en instances) et **clair** (notamment sur les volets économique et environnemental),
- doit tout mettre en œuvre pour permettre l'établissement d'un contact (a minima téléphonique) avec le conseiller foncier Safer en charge du dossier dans l'hypothèse d'une candidature dématérialisée via l'outil SCL.

● Bâti ○ Non bâti ◐ Foncier avec bâti ■ Location □ Vente ▣ Location et vente ▲ Occupé ▲ Libre **Date limite de dépôt : 15/06/2026**

Commune	Lieux-dits	Ha a ca			
14 CALVADOS - 02 31 47 23 60					
THURY HARCOURT LE HOM, SECTION THURY-HARCOURT Une parcelle de prairie naturelle	La colline	3 66 40	○	□	▲
MOULINS EN BESSIN Parcelle de labour occupée avec présence d'un bosquet	Le rouis	1 10 63	○	□	▲
TESSEL Parcelles en nature d'herbage sur lesquelles est édifié un bâtiment agricole	Le marais, 24 rue du montoir	3 22 35	○	□	▲
THAON Parcelle de labour	le couleux	3 65 59	○	□	▲
TRUNGY Un ensemble de parcelles comprenant 3ha 35a 62ca en nature d'herbage et 76a 80ca en bois taillis.	LE CHAMP BELLANGER, MAISON BUISSON	4 12 42	○	□	▲
SOULEUVRE EN BOCAGE SECTION ST MARTIN DES BESACES Parcelles de labour pour 2 ha 50 environ, herbage pour 2 ha 20 environ et une petite parcelle boisée	FFE Carel, hot brun	4 88 68	○	□	▲
SAINT JOUIN Attribution en jouissance par Convention d'Exploitation SAFER	Herbage Lebreton, Cour Lebreton, Cour Gedon	04 44 40	◐	□	▲
PROPRIÉTÉ ÉQUESTRE					
SAINT PIERRE EN AUGÉ (VIEUX PONT EN AUGÉ) Propriété équestre comprenant une maison d'habitation, deux écuries extérieures, diverses parcelles en nature d'herbage.	"La Quesnotière"	09 19 40	◐	□	▲
EXPLOITATION AGRICOLE					
CAUMONT SUR AURES EXT FOULOGNES ET SALLEN Un hangar agricole de type stabulation pour vaches laitières et installations d'élevage avec un ensemble de parcelles de terre agricole en nature de labour situées à proximité	maison blanche, grand jardin, parc de boussigny	10 82 43	◐	□	▲
AURSEULLES SECTION TORTEVAL-QUESNAY Un corps de ferme comprenant une maison d'habitation, 3 anciennes dépendances en pierre, un hangar d'environ 250 m ² et un hangar de stockage d'env. 300 m ² . Diverses parcelles de terre dont env. 18,71 ha de labour, 10,13 ha d'herbage (dont env. 2,03 ha plantés de pommiers haute tige), et 0,70 ha de bois.	Orval	30 43 46	◐	□	▲
50 MANCHE - 02 31 47 23 64					
SAINT AMAND VILLAGES - EXT : ST JEAN D'ELLE -CONDE SUR VIRE Parcelles en nature d'herbage, labour et bois	Le Domaine, Le long bois - Village du Fourchet - La Criere de dessus - Le Grand champ- La Hemiere	22 97 71	○	□	▲
TOURNEVILLE S/ MER EXT. MUNNEVILLE S/ MER	Le Moulin & La Vincentière	2 63 97	○	□	▲
MORTAIN BOCAGE	L'Oiselière, Le Grand Pré & Le Pré du Gué de l'Auge	2 66 70	○	□	▲
EXPLOITATION AGRICOLE					
LA HAYE - EXT : ST NICOLAS DE PIERREPONT Exploitation agricole comprenant habitation et porcherie	La Piece de Devant Bollevi, Le Pré de l'Enclos, Le Jardin Joubert, Le Pré du Marais, La Verrerie, le Clos Menager, Le Cardronnet	57 81 86	◐	□	▲
61 ORNE - 02 31 47 23 67					
OMMOY	L'Etang du Vivier	2 12 65	○	□	▲
CEAUCE	L'Orgelière	14 86 14	○	□	▲
27 EURE - 02 35 59 66 97					
BIENS SOUS DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE					
COURCELLES SUR SEINE - EXTENSION : BOUAFLES - VERNON - VEZILLON Emprises foncières sous Déclaration d'Utilité Publiques au titre du projet de véloroute/voie verte entre VERNON et LES ANDELYS, dit « la Seine à vélo ».	L'Île Mien, La Grande Prairie, Les Vignes L'Anglais, Les Parcs, La Sente Roque Morel	4 60 23	○	□	▲
76 SEINE-MARITIME - 02 35 59 66 93					

PETIT CAUX - ST OUEN SOUS BAILLY - FREULLEVILLE - VILLY SUR YERES - DAMPIERRE ST NICOLAS - ST VAAST D'EQUIQUEVILLE - ST AUBIN LE CAUF - SEPT MEULES	"Campde Cesar" "Le Val de l'Eglise" "Le Port de Biville" "Cotes de St Ouen" "Plaine de Bray" "Cotemadame" "Les Hautes Lutes" "Campaux Lievres" "Le Val" "La Petite Londe" "Le Val Aubin" "Le Bosquet" "Les Cheminées" "Sousflorece" "Les Longs Boyaux"	37 27 79	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Biens en nature d'herbage inscrits dans la compensation environnementale liée à PENLY - GRAND CHANTIER - EPR II avec mise en place d'un bail rural d'une durée de 9 ans à clauses environnementales					
CRIEL SUR MER - PETIT CAUX SECTION PENLY	"Derrière le Mesnil en Caux" "Les Hares"	6 31 00	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Biens en nature d'herbage inscrits dans la compensation environnementale liée à PENLY - GRAND CHANTIER - EPR II avec mise en place d'un bail rural d'une durée de 9 ans à clauses environnementales					